



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des sousmissions
Procurement and Contracting Services
c/o Commissionaires, F Division
6101 Dewdney Ave
Regina, SK S4P 3K7

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet: Véhicule récréatif de type roulotte à sellette, Estevan, Saskatchewan		Date 21 décembre 2018
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-19-3717/A - PW-18-00853888		Amendment No. – N° de la modification 001
Client Reference No. - No. De Référence du Client 201903717		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	14 :00 hrs	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le :	18 janvier 2019	
Delivery – Livraison See herein — Voir aux présentes	Taxes – Taxes See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Tania Sentes		
Telephone No. – No. de téléphone 639-625-3463	Facsimile No. – No. de télécopieur 306-780-5232	

Delivery Required – Livraison exigée	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission; et
- modifier l'invitation en conséquence, le cas échéant.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1: Critère technique obligatoire 4) Extérieur et électricité, e) Pare-pierres en tôle losangée à l'avant. Habituellement, cet élément est disponible uniquement pour les caravanes et pas pour les roulottes à sellette. Est-ce que cette spécification est obligatoire pour le véhicule?

Réponse 1: Non, la spécification n'est pas obligatoire pour le véhicule. La demande de proposition a été modifiée en conséquence.

MODIFICATIONS À L'INVITATION

1) A la page quinze (15), Annexe "A" Besoin

SUPPRIMER:

au complet

INSÉRER:

ANNEXE « A »

BESOIN

L'entrepreneur doit fournir, livrer, décharger et entretenir, selon les besoins, un (1) véhicule récréatif (VR) de type roulotte à sellette neuf (modèle 2018 ou année modèle du fabricant au moment de la clôture de l'appel d'offres) à la Gendarmerie royale du Canada. Le véhicule devra être livré à Estevan, Saskatchewan, conformément aux exigences, aux spécifications et aux modalités décrites aux présentes.

Le véhicule récréatif (VR) de type roulotte à sellette doit satisfaire aux spécifications suivantes :

1. Châssis et dimensions

- a) Hauteur intérieure de 80 po – minimum
- b) Largeur intérieure de 90 po – minimum
- c) Garage ou espace à bagage de 13 pi – minimum
- d) Essieux doubles à usage intensif

2. Freins et pneus

- a) Système de freinage aux quatre roues
- b) Pneus – plage de charges standard du fabricant

3. Éclairage

- a) Projecteurs extérieurs dans l'espace garage et dans les aires d'entrée de la roulotte – minimum

4. Extérieur et électricité

- a) Poste de remplissage d'eau douce



- b) Dispositif de surveillance du réservoir (réservoirs d'eau et état de la batterie – minimum)
- c) Espace d'entreposage de capacité moyenne à grande avec accès extérieur – minimum
- d) Murs latéraux en fibre de verre
- e) SUPPRIMER
- f) Prise électrique de 30 ampères – minimum
- g) Porte-rampe arrière avec mécanisme d'assistance
- h) Revêtement antidérapant pour porte-rampe lorsque la porte est en position ouverte
- i) Mécanisme de verrouillage pour porte-rampe arrière
- j) Isolant de résistance R7 pour les murs, plafond et plancher – minimum
- k) Pare-vapeur sous le plancher
- l) Pneu de secours avec porte-roue
- m) Fenêtres sans cadre avec verre de sécurité – minimum
- n) Crics de stabilisation arrière et avant avec fonction de mise à niveau – minimum
- o) Réservoir de carburant de 30 gallons – minimum
- p) Deux (2) bouteilles de gaz propane de 26 litres – minimum
- q) Génératrice de VR – 5 500 watts – minimum
- r) Accès extérieur à de l'eau douce (douche ou jet) – produit standard du fabricant
- s) Auvent – produit standard du fabricant

5. Intérieur, chauffage et entreposage

- a) Générateur d'air pulsé et climatiseur pour l'espace garage/d'entreposage et les aires de séjour (13 500 BTU – minimum)
- b) Chauffe-eau au gaz/électrique de 6 gallons – minimum
- c) Réservoir d'eau douce de 80 gallons – minimum
- d) Réservoir d'eaux-vannes de 40 gallons – minimum
- e) Réservoir d'eaux grises de 80 gallons – minimum
- f) Réservoirs d'eau chaude encastrés (en haut)
- g) Salle de bains – comprend toilette, douche, lavabo, ventilateur d'extraction et armoires/rangement – minimum
- h) Réfrigérateur de 6 pieds cubes au gaz/à l'électricité avec commutation automatique – minimum
- i) Cuisinière à deux ronds avec four et hotte – minimum
- j) Four à micro-ondes
- k) Centre de divertissement – produit standard du fabricant
- l) Coin repas pour quatre à six personnes
- m) Lits pour 6 personnes (y compris espace bagages) – minimum; produits standard du fabricant
- n) Évier et rangement de cuisine
- o) Ventilateur de toit dans l'espace de séjour et du garage/de l'espace à bagages
- p) Armoires de rangement pour équipement dans le garage/l'espace à bagages
- q) Mécanisme d'arrimage dans le plancher du garage/de l'espace à bagages pour retenir un minimum de 3 000 lb.
- r) Plancher du garage/de l'espace à bagages renforcé pour soutenir l'équipement et contenir les déversements de fluides.

6. Sécurité

- a) Extincteur – produit standard du fabricant
- b) Système de sécurité pour l'assemblage remorque/véhicule tracteur – produit standard du fabricant
- c) Détecteur de monoxyde de carbone
- d) Détecteur de fumée
- e) Détecteur de fuite de gaz de pétrole liquéfié (GPL)
- f) Coupe-batterie
- g) Robinet d'arrêt d'urgence du carburant
- h) Serrures de porte d'entrée



7. Instrumentation et autres

- a) Inspection prélivraison – comprise
- b) Manuels : une (1) copie du manuel d'utilisation, du manuel d'entretien et du catalogue des pièces en anglais (n'importe quel format)
- c) Couleurs : couleurs standard du fabricant
- d) Garantie : une copie de la garantie doit être reçue au moment de la livraison. Les coûts liés aux travaux sous garantie doivent être inclus dans le prix total; les frais d'entretien non visés par la garantie et le service après-vente devront être facturés séparément.
- e) Service : capacité de fournir des services d'entretien généraux et couverts par la garantie dans un rayon de 500 km du point de livraison. Les réparations doivent être exécutées par un représentant autorisé. Les services de réparation doivent commencer dans les 24 heures suivant un avis à une installation d'entretien. Le représentant autorisé doit pouvoir se procurer rapidement les pièces d'entretien et de réparation courantes, et toutes les pièces qui ne sont pas couramment disponibles auprès d'un concessionnaire de pièces autorisé, dans les 72 heures.
- f) Clés : deux (2) jeux de clés – minimum

2) A la page dix-huit (18), Annexe « C » Critères techniques obligatoires

SUPPRIMER:

au complet

INSÉRER:

ANNEXE C

Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires devront indiquer s'ils respectent ou non les critères obligatoires. Ils doivent aussi faire parvenir un (1) copie des documents suffisamment détaillés sur la marque et le modèle proposés afin de bien démontrer en quoi ils sont conformes aux exigences et indiquer la page des documents où l'exigence est mentionnée.

Lorsque le poids, les mesures ou autres caractéristiques sont indiqués de façon approximative (maximum ou minimum), le soumissionnaire doit indiquer les chiffres du fabricant.

La Gendarmerie royale du Canada n'est pas tenue de demander des précisions quant aux soumissions ou à la documentation technique fournie.

Toute proposition qui ne satisfait pas aux critères suivants sera jugée non conforme et par conséquent, ne sera pas prise en considération.

LE SOUMISSIONNAIRE DOIT FOURNIR, AVEC SA SOUMISSION, UNE PREUVE QU'IL EST UN CONSTRUCTEUR OU UN REVENDEUR AUTORISÉ POUR LE VÉHICULE OFFERT

Les spécifications suivantes doivent être respectées :

Art.	Critère	Conformité		Commentaires et renvois
		Oui	Non	
A1.	Livraison garantie au plus tard le 31 mars 2019			
A2.	Véhicule neuf 2018 ou de l'année modèle du			



	fabricant au moment de la clôture de l'appel d'offres.			
1.	Châssis et dimensions			
a)	Hauteur intérieure de 80 po – minimum			
b)	Largeur intérieure de 90 po – minimum			
c)	Garage ou espace à bagage de 13 pi – minimum			
d)	Essieux doubles à usage intensif			
2.	Freins et pneus			
a)	Système de freinage aux quatre roues			
b)	Pneus – plage de charges standard du fabricant			
3.	Éclairage			
a)	Projecteurs extérieurs dans l'espace garage et dans les aires d'entrée de la roulotte – minimum			
4.	Extérieur et électricité			
a)	Poste de remplissage d'eau douce			
b)	Dispositif de surveillance du réservoir (réservoirs d'eau et état de la batterie – minimum)			
c)	Espace d'entreposage de capacité moyenne à grande avec accès extérieur – minimum			
d)	Murs latéraux en fibre de verre			
e)	SUPPRIMER			
f)	Prise électrique de 30 ampères – minimum			
g)	Porte-rampe arrière avec mécanisme d'assistance.			
h)	Revêtement antidérapant pour porte-rampe lorsque la porte est en position ouverte.			
i)	Mécanisme de verrouillage pour porte-rampe arrière			
j)	Isolant de résistance R7 pour les murs, plafond et plancher – minimum			
k)	Pare-vapeur sous le plancher			
l)	Pneu de secours avec porte-roue			
m)	Fenêtres sans cadre avec verre de sécurité – minimum			
n)	Crics de stabilisation arrière et avant avec fonction de mise à niveau – minimum			
o)	Réservoir de carburant de 30 gallons – minimum			
p)	Deux (2) bouteilles de gaz propane de 26 litres – minimum			
q)	Génératrice de VR – 5 500 watts –minimum			
r)	Accès extérieur à de l'eau douce (douche ou jet) – produit standard du fabricant			
s)	Auvent – produit standard du fabricant			



5.	Intérieur, chauffage et entreposage			
a)	Générateur d'air pulsé et climatiseur pour l'espace garage/d'entreposage et les aires de séjour (13 500 BTU – minimum)			
b)	Chauffe-eau au gaz/électrique de 6 gallons – minimum			
c)	Réservoir d'eau douce de 80 gallons – minimum			
d)	Réservoir d'eaux-vannes de 40 gallons – minimum			
e)	Réservoir d'eaux grises de 80 gallons – minimum			
f)	Réservoirs d'eau chaude encastrés (en haut)			
g)	Salle de bains – comprend toilette, douche, lavabo, ventilateur d'extraction et armoires/rangement – minimum			
h)	Réfrigérateur de 6 pieds cubes au gaz/à l'électricité avec commutation automatique – minimum			
i)	Cuisinière à deux ronds avec four et hotte – minimum			
j)	Four à micro-ondes			
k)	Centre de divertissement – produit standard du fabricant			
l)	Coin repas pour quatre à six personnes			
m)	Lits pour 6 personnes (y compris espace bagages) – minimum; produits standard du fabricant			
n)	Évier et rangement de cuisine			
o)	Ventilateur de toit dans l'espace de séjour et du garage/de l'espace à bagages			
p)	Armoires de rangement pour équipement dans le garage/l'espace à bagages			
q)	Mécanisme d'arrimage dans le plancher du garage/de l'espace à bagages pour retenir un minimum de 3 000 lb.			
r)	Plancher du garage/de l'espace à bagages renforcé pour soutenir l'équipement et contenir les déversements de fluides.			
6.	Sécurité			
a)	Extincteur – produit standard du fabricant			
b)	Système de sécurité pour l'assemblage remorque/véhicule tracteur – produit standard du fabricant			
c)	Détecteur de monoxyde de carbone			
d)	Détecteur de fumée			
e)	Détecteur de fuite de gaz de pétrole liquéfié (GPL)			
f)	Coupe-batterie			



g)	Robinet d'arrêt d'urgence du carburant			
h)	Serrures de porte d'entrée			
7.	Instrumentation et autres			
e)	<p>Service : Les services d'entretien/travaux sous garantie et les travaux d'entretien régulier doivent être effectués dans un rayon de 500 km du lieu de livraison par un concessionnaire ou un agent autorisé. Les services de réparation doivent commencer dans les 72 heures suivant l'appel de service, sur les lieux ou aux installations d'entretien.</p> <p>Le représentant autorisé doit entreprendre les travaux dans les 24 heures suivant la réception de l'avis de réparation à l'installation visée.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du concessionnaire autorisé et/ou de l'agent, afin d'assurer un service après-vente, un entretien, des réparations sous garantie et la fourniture de pièces de rechange pour le véhicule offert.</p>			<p>Distance entre l'adresse de livraison et l'adresse du concessionnaire ou représentant autorisé : _____ km</p> <p>Nom : _____</p> <p>Adresse : _____ _____ _____</p> <p>Téléphone : _____</p>

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES